Voies Navigables de France
Direction territoriale Bassin de la Seine

Programme de dragage 2025

Fiche d'information : **C_2025_5_08**

Lot : C
UHC : n° 5 – Seine Centre

Présentation de l'opération de dragage d'urgence

Localisation et unité d'intervention :

Voies d'eau	Zone de sédimentation	Type voie d'eau	Bief	PK début	PK fin	Communes
Seine Centre	Pont Ile-Saint-Denis	Rivière	Chatou	28,210	28,510	L'Île-Saint-Denis, Saint-Denis

Date et durée des travaux :

Les dragages sont prévus 1è quinzaine de juin 2025.

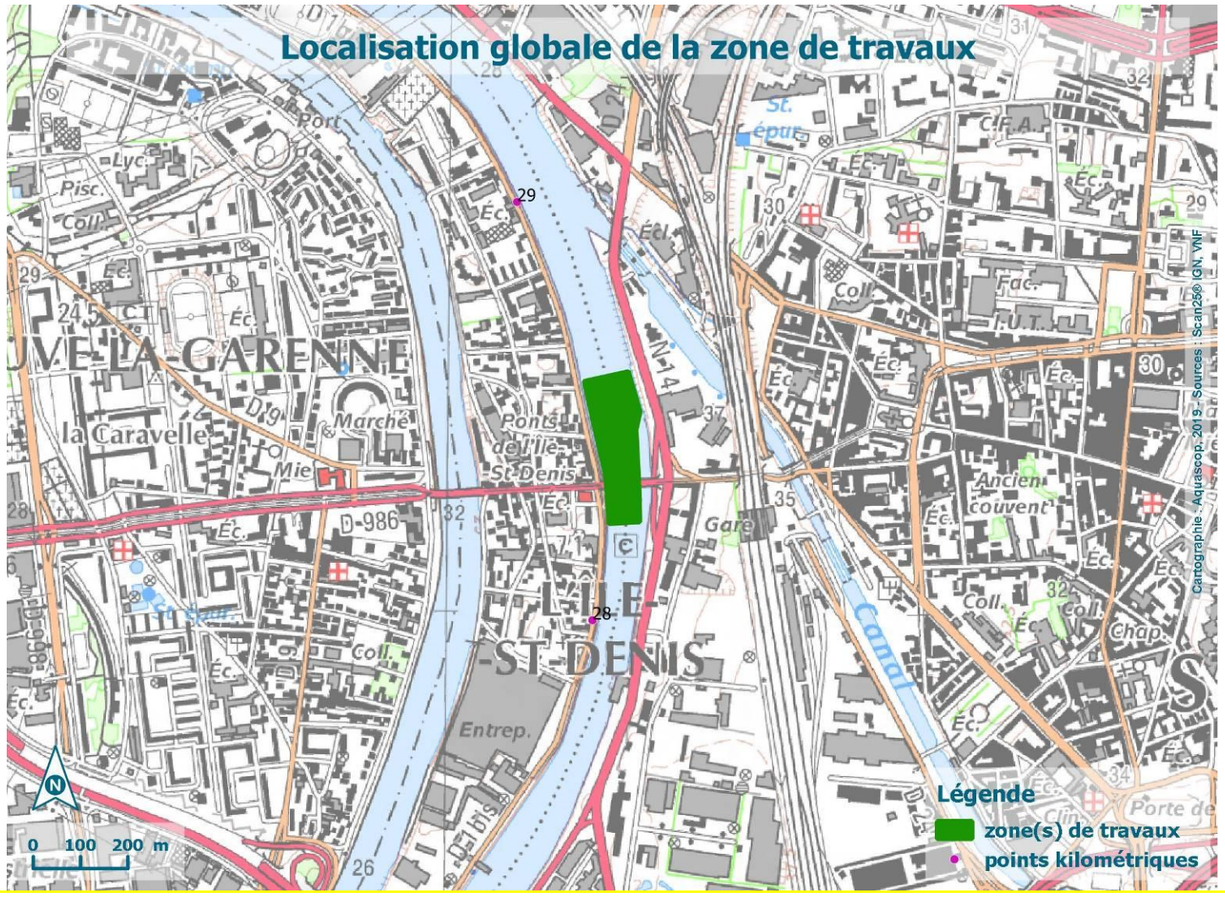
Techniques employées pour le dragage :

Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique.

Volume à draguer (en m³) et qualité des sédiments (m³) :

Volume (m³)	N° d'analyse	Seuil S1 dépassé (oui/non)	Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13	Test HP 14 : écotoxique (oui/non)	Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux)
613	2025-RBS-PK 28,360 25E063036-005	Non	Non dangereux	Non	Inertes

Prélèvements réalisés le 03/04/2025.



Localisation exacte des travaux – cartographie



Enjeux de qualité d'eau

Type de voie(s) d'eau :

- Rivière :	◦ Grand gabarit	x
	◦ Petit gabarit	
- Canal :	◦ Grand gabarit	
	◦ Petit gabarit	
	◦ Annexe : rigole, fossé	
- Milieu :	◦ Urbain : habitat	x
	◦ Rural	
	◦ Industriel	x
	◦ Portuaire	

Risques identifiés :

- Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation : X

92DRIEE_IF20170002 - PPRI de la Seine
93DDT20090002 - PPRI de la Seine - approuvé en 2004 et révisé en 2017 approuvé en 2007

- Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique :

- Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain : X

93DDT20090003 - PPR prescrit en 2001 -

Qualité d'eau d'après la DCE :

Masse(s) d'eau concernée(s)	Nom	Type	État chimique (objectif)	État écologique (objectif)	État chimique (actuel)	État écologique (actuel)
FRHR155A	la Seine du confluent de la Marne (exclu) au confluent du Ru d'Enghien (inclus)	Eaux superficielles Fortement modifiée	Bon état en 2027	Bon potentiel en 2021	mauvais	moyen

Périmètres de protection des captages :

	Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer	Captage concerné	Type (souterrain / superficiel)	Référence arrêté
Périmètre de protection immédiate	non			
Périmètre de protection rapprochée	non			
Périmètre de protection éloignée	non			

Enjeux écologiques 1/2

Données sur les peuplements piscicoles :

Une station de pêche est située sur la Seine (03082000 - La Seine à Suresnes 2), environ 12 km en amont ; les dernières données disponibles sur le site http://www.naiades.eaufrance.fr/ datent de 2017. Les espèces principales sont le gardon, la perche commune et le chevesne. Les espèces secondaires sont le goujon, la vandoise et l'anguille.
2 stations de suivi d'alevins sont présentes de part et d'autre de la zone de travaux (7 et 2,5 km) (Département des Hauts-de-Seine, suivi de l'état hydrobiologique de la Seine, pêches aux alevins, données 2009-2017). Les dernières données datent de 2017.

Type de berges :

Les berges sont artificielles dans le secteur; elles sont principalement constituées de matériaux jointifs (enrochement lié ou perré maçonné)(atlas schéma environnemental des berges d'Ile-de-France - IAU - 2012).

Présence de frayères connues par la bibliographie – PK concerné – espèces identifiées :

L'avant-projet d'arrêté relatif aux frayères des départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne (10/11/2011) indique la présence de frayères dans la Seine sur l'ensemble du département de Seine Saint-Denis pour les espèces de la liste 1 (chabot, vandoise).
Des frayères potentielles à brochet, chabot et vandoise ont été recensées environ 5 km en aval du site (GéoIF, ONEMA, point de présence des frayères des espèces des inventaires frayère au sens de l'article L432-3 du code de l'environnement). Des juvéniles de brochet, vandoise et chabot ont été recensés dans la Seine en amont et aval de la zone de travaux (suivi hydrobiologique du Département des Hauts-de-Seine.
Dans la zone de travaux, il est difficile de statuer sur la présence de frayères pour les espèces de la liste 1, dont la fraie nécessite des eaux vives et des substrats minéraux peu colmatés (chabot, vandoise) ou la présence de bivalve (bouvière).

Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

Zone de sédimentation	Thème	Type	Localisation à moins de 100m	Nom
Pont Ile-Saint-Denis	Écologie	ZPS *(Zone de protection spéciale)*	Non	
		ZNIEFF 2 *(Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II)*	Non	
		ZNIEFF 1 *(Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I)*	Non	
		ZICO *(Zone importante pour la conservation des oiseaux)*	Non	
		SIC *(Site d'intérêt communautaire)*	Non	
		APB *(Arrêtés de protection de biotope)*	Non	
		Ramsar *(zone humide d'importance internationale)*	Non	
		RNCFS *(Réserve nationale de chasse et de faune sauvage)*	Non	
		CEN *(conservatoire d'espaces naturels)*	Non	
		CDL *(Conservatoire du Littoral)*	Non	
		PN *(Parc national)*	Non	
		PNR *(Parc naturel régional)*	Non	
		RNN *(réserve naturelle nationale)*	Non	
		RNR *(réserve naturelle régionale)*	Non	
		RB *(réserve de biosphère)*	Non	
	Patrimoine culturel	Site inscrit	Non	
		Site classé	Non	

Enjeux écologiques 2/2

Espèces protégées :

Ide mélanote, vandoise, bouvière et anguille, chabot (espèces non protégées mais figurant sur les listes rouges française et mondiale, en danger critique d'extinction) ont été recensé à la station de Suresnes.
Brochet, vandoise et chabot (espèce non protégée mais figurant sur les listes rouges française et mondiale, en danger critique d'extinction) ont été recensés aux stations de suivi alevin (données 2016-2017).

Synthèse des enjeux écologique et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇨ **Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :**

Zone concernée	Présence de frayère (oui/non)	Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non)	Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non)	Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non)
Pont Ile-Saint-Denis	oui	oui	non	non

Sensibilité environnementale :

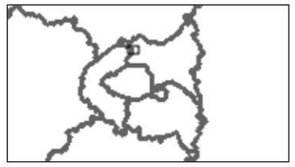
Le site présente une forte sensibilité environnementale du fait de la présence d'espèces de poissons protégées et/ou menacées, ainsi que de la présence possible de leur zone de reproduction.

Afin d'éviter toute perturbation susceptible d'affecter la reproduction des poissons, et notamment des espèces protégées et/ou menacées, les travaux devront si possible être effectués en dehors des périodes de fraie : février à mai pour le brochet, mars-avril pour le chabot, mars à mai pour la vandoise, et avril à juin pour la bouvière et la loche de rivière.

Cette opération relevant de l'urgence, la période de sensibilité environnementale ne pourra être totalement évitée.

Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés



Contenu de la carte

Réseau hydrographique principal (IdF BDC)
- Principal
- Secondaire
- Autre
- Autre

masque
- ESSONNE
- SEINE-ET-MARNE
- VAL-D'OISE
- YVELINES

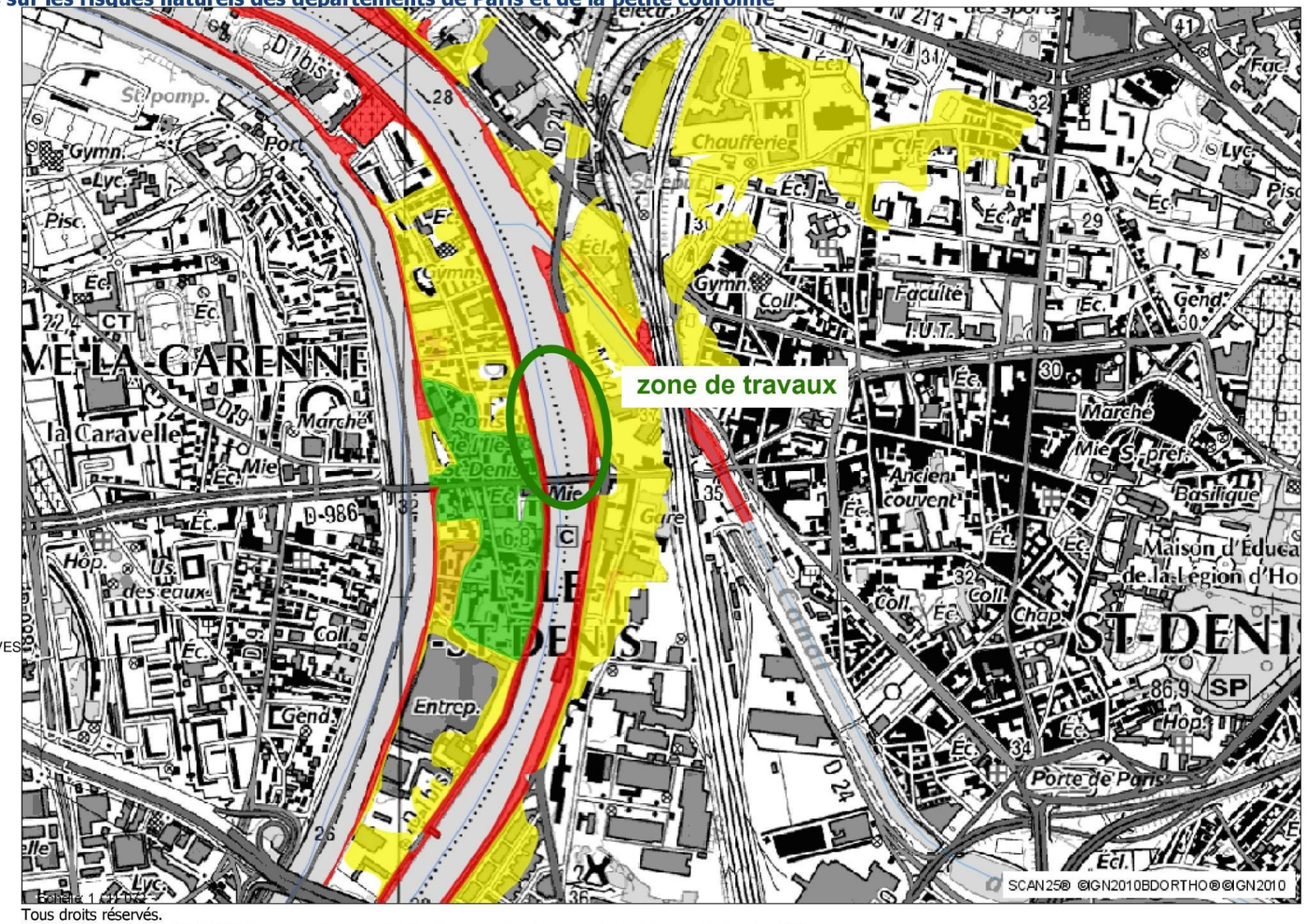
Risques d'inondation
- 1-PPRI93_Seine_2007_Marne_2010
  - Zonage
    - 93_PPR_INONDATION_ZONAGE_REGLEMENTAIRE
      - Zones urbaines en aléas forts et autres
      - Zones urbaines en aléas très forts
      - Centres urbains
      - Zones d'expansion de crues

Risques de mouvements de terrains
- 2-MT93_R111-3_et_PPRMT_approuves
  - Zonages réglementaires
    - L_ZONAGES_REGLEMENTAIRES_093_S_R111-3_VALANT_PPRMT_APPROUVES
      - Ancienne carriere
      - Dissolution du gypse

Limites administratives
- Département
  - Départements

Référentiels
- Scan 1/25 000 Noir et blanc

Données sur les risques naturels des départements de Paris et de la petite couronne

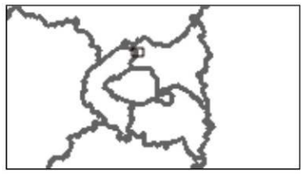


Tous droits réservés.
Document imprimé le 29 Mai 2019, serveur Carmen v3, http://carmen.developpement-durable.gouv.fr, Service: IDF.

Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés

Données sur les risques naturels des départements de Paris et de la petite couronne



Contenu de la carte

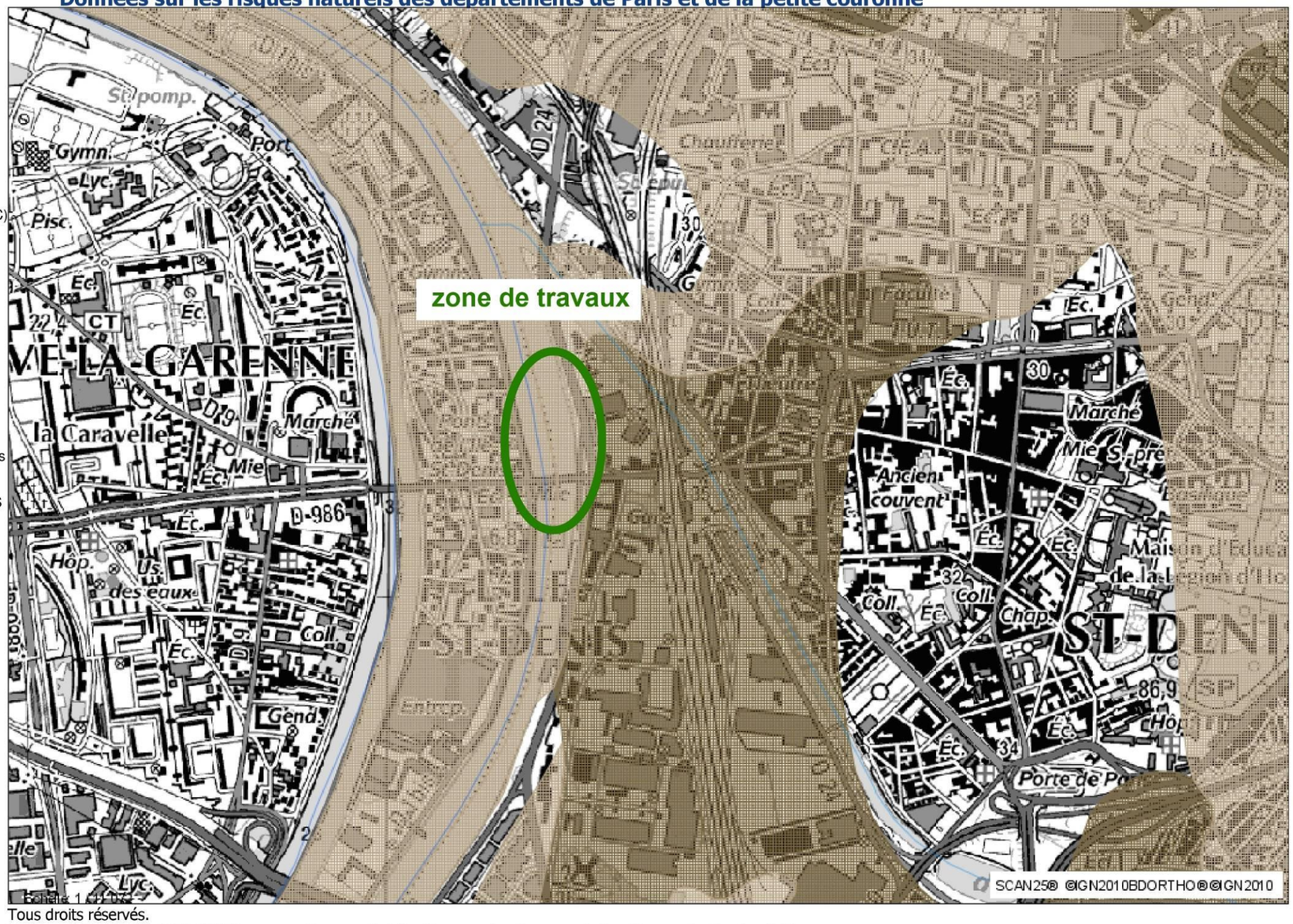
Réseau hydrographique principal (IdF BDC)
- Principal
- Secondaire
- Autre
- Autre

masque
- ESSONNE
- SEINE-ET-MARNE
- VAL-D'OISE
- YVELINES

Risques de mouvements de terrains
- 2-MT93_R111-3_et_PPRMT_approuves
  - Aléas
    - PPRMT_PRESCRITS_ARGILES
      - Faible
      - Moyen
      - Fort

Limites administratives
- Département
  - Départements

Référentiels
- Scan 1/25 000 Noir et blanc



Tous droits réservés.
Document imprimé le 29 Mai 2019, serveur Carmen v3, http://carmen.developpement-durable.gouv.fr, Service: IDF.

Mesures environnementales

Mesures de contrôle et de suivi :

- Mesure systématique de l'oxygène dissous, la température, le pH, la turbidité, mesures réalisées en surface et à mi-hauteur de la lame d'eau conformément aux prescriptions de l'arrêté,
- Utilisation d'une drague équipée d'un GPS (DGPS) lors des opérations de dragage,
- Arrêt des dragages si dépassement du seuil de :

MES	Oxygène dissous
≥ 70 mg/L	< 4 mg/L

Mesures réductrices :

- Mise en place d'un rideau anti-dispersion

Filières de gestion

Filière de gestion

	Volumes : (en m^3)
Valorisation	
- Aménagements paysagers	
- Renforcements de berges	
- Comblement de carrières	
- Comblement de ballastière	
- Compostage	
- Épandage agricole	
- Régalage	
Remobilisation dans le milieu	
- Remise en suspension	
- Nivellement	
Stockage	
- Élimination en centre de stockage (ISDI, ISDND, ISDD)	
Traitement préalable à la valorisation ou au stockage	613

Localisation du site :

Volume : 613 m3

Installation de tri de déchet de la société CLAMENS à Villeparisis.

Arrêté préfectoral n°09 DAIDD 1 IC 251 du 28 septembre 2009 à exploiter cette plateforme de recyclage de matériaux inerte. La plateforme de recyclage est une installation classée ICPE bénéficiant de la triple certification ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 180001.

Voies Navigables de France
Direction territoriale Bassin de la Seine

Programme de dragage 2025

Fiche d'information : **C_2025_5_ Le_Pecq_Bras_RD**

Lot : C
UHC : n° 5 – Seine Centre

Présentation de l'opération de dragage

Localisation et unité d'intervention:

Voies d'eau	Zone de sédimentation	Type voie d'eau	Bief	PK début	PK fin	Communes
Seine Centre	Le Pecq Bras RD île de Corbière	Rivière	Andresy	52.250	52.750	Montesson, Le Pecq

Date et durée des travaux :

Le dragage aura lieu au mois de septembre 2025.

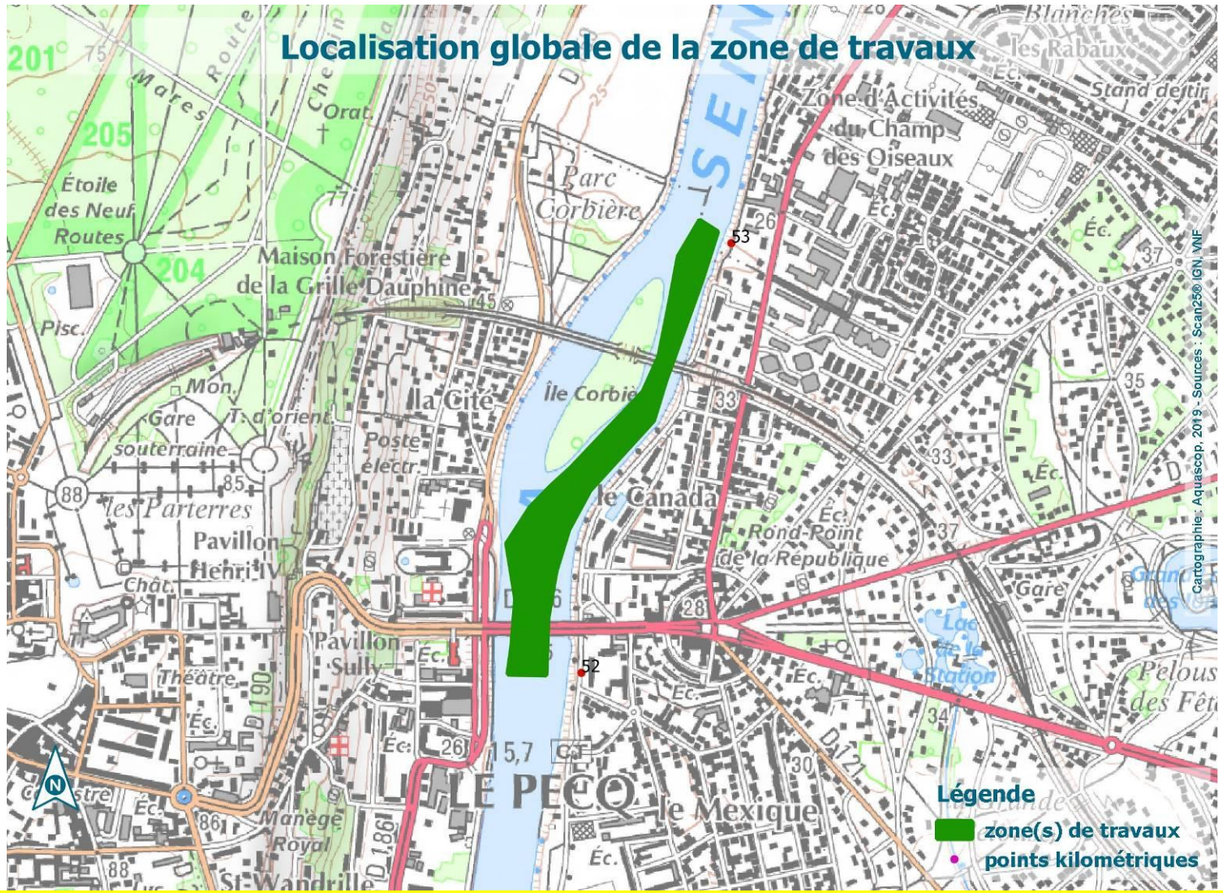
Techniques employées pour le dragage :

Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique.

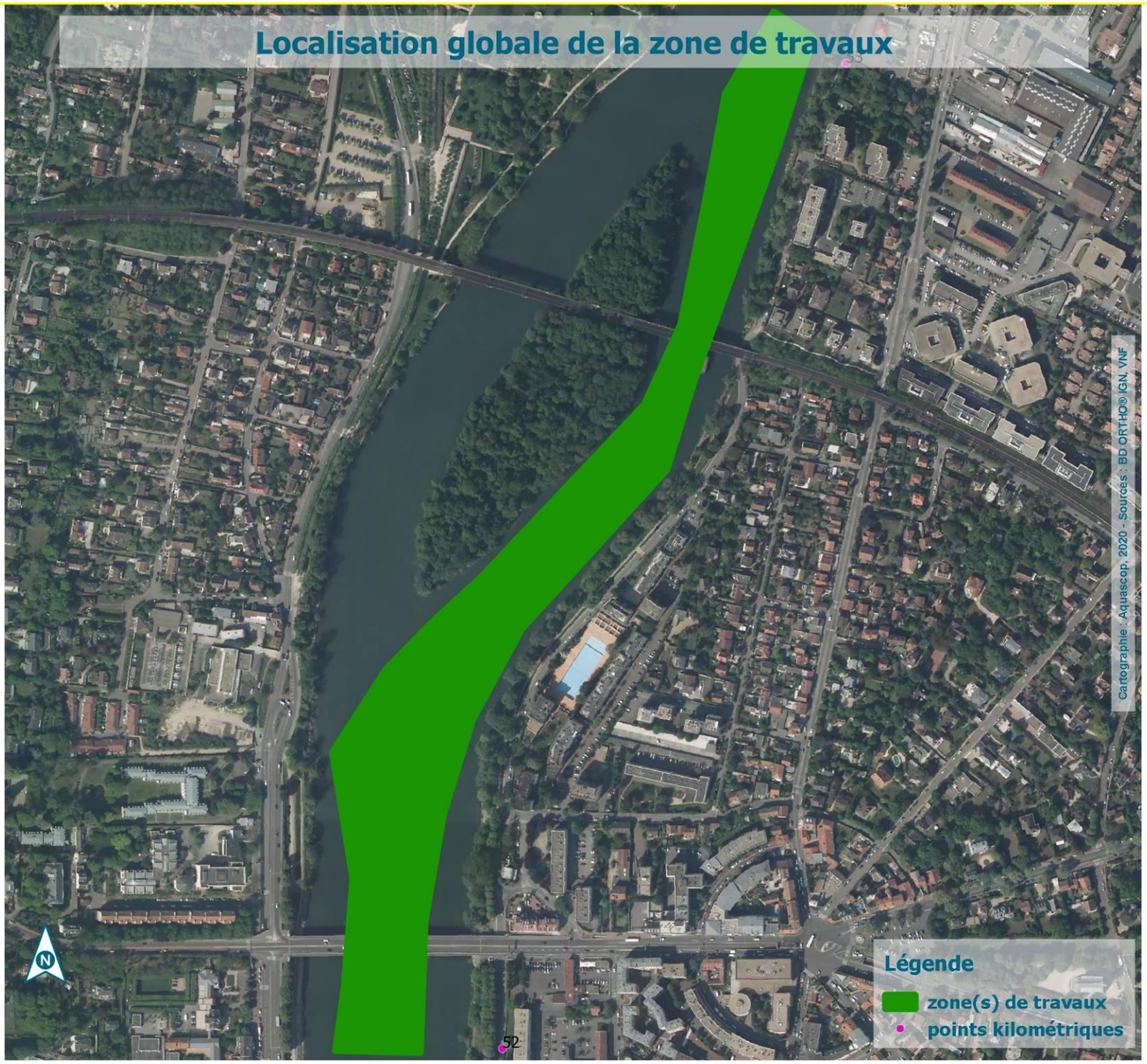
Volume à draguer (en m³) et qualité des sédiments (m³) :

Volume (m³)	N° d'analyse	Seuil S1 dépassé (oui/non)	Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13	Test HP 14 : écotoxique (oui/non)	Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux)
592	2025-RBS-PK 52.500	Non	Non dangereux	Non	Inertes

Prélèvements réalisés le 06/04/2025



Localisation exacte des travaux – cartographie



Enjeux de qualité d'eau

Type de voie(s) d'eau :

- Rivière :	◦ Grand gabarit	x
	◦ Petit gabarit	
- Canal :	◦ Grand gabarit	
	◦ Petit gabarit	
	◦ Annexe : rigole, fossé	
- Milieu :	◦ Urbain : habitat	x
	◦ Rural	x
	◦ Industriel	
	◦ Portuaire	

Risques identifiés :

- Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation : X
78DDT20100014 - PPRI de la Seine et de l'Oise - approuvé en 2007
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique :
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain :

Qualité d'eau d'après la DCE :

Masse(s) d'eau concernée(s)	Nom	Type	État chimique (objectif)	État écologique (objectif)	État chimique (actuel)	État écologique (actuel)
FRHR155B	la Seine du confluent du Ru d'Enghien (exclu) au confluent de l'Oise (exclu)	Eaux superficielles Fortement modifiée	Bon état en 2027	Bon potentiel en 2021	mauvais	moyen

Périmètres de protection des captages :

	Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer	Captage concerné	Type (souterrain / superficiel)	Référence arrêté
Périmètre de protection immédiate	non			
Périmètre de protection rapprochée	non			
Périmètre de protection éloignée	non			

Enjeux écologiques 1/2

Données sur les peuplements piscicoles :

Une station de pêche est située sur la Seine (03084470 - La Seine à Maisons-Laffitte 1), environ 6 km en aval ; les dernières données disponibles sur le site http://www.naiades.eaufrance.fr/ datent de 2017. Les espèces principales sont la perche commune et l'anguille. Les espèces secondaires sont le gardon, le silure et le chabot.

Type de berges :

Les berges sont artificialisées (dalle béton, perré maçonné et enrochements), excepté au niveau de l'île où elles sont naturelles (atlas schéma environnemental des berges d'Ile-de-France - IAU - 2012).

Présence de frayères connues par la bibliographie – PK concerné – espèces identifiées :

L'avant-projet d'arrêté relatif aux frayères du département des Yvelines (10/11/2011) indique la présence de frayères dans la Seine pour les espèces de la liste 1 (chabot, lamproie marine, saumon atlantique, truite de mer, truite fario, vandoise) et de la liste 2 (brochet) de Carrières-sur-Seine à Conflans-Sainte-Honorine.
Des frayères potentielles à chabot et vandoise ont été recensées en aval du site (GéoIF, ONEMA, point de présence des frayères des espèces des inventaires frayère au sens de l'article L432-3 du code de l'environnement).

Lors des inventaires menés dans le cadre du renouvellement du PGPOD, sur les années 2024 et 2025, les zones de dragage connues sur la DTBS ont fait l'objet d'une analyse au cas par cas pour estimer l'enjeu potentiel vis-à-vis des frayères. La zone en question n'a pas été retenue comme « à potentiel enjeu », les inventaires terrain n'ont donc pas été réalisés sur ce site, considéré comme n'abritant pas de frayère.

Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

Zone de sédimentation	Thème	Type	Localisation à moins de 100m	Nom
Le Vésinet, Bras RD île de Corbière	Écologie	ZPS *(Zone de protection spéciale)*	Non	
		ZNIEFF 2 *(Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II)*	Non	
		ZNIEFF 1 *(Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I)*	Non	
		ZICO *(Zone importante pour la conservation des oiseaux)*	Non	
		SIC *(Site d'intérêt communautaire)*	Non	
		APB *(Arrêtés de protection de biotope)*	Non	
		Ramsar *(zone humide d'importance internationale)*	Non	
		RNCFS *(Réserve nationale de chasse et de faune sauvage)*	Non	
		CEN *(conservatoire d'espaces naturels)*	Non	
		CDL *(Conservatoire du Littoral)*	Non	
		PN *(Parc national)*	Non	
		PNR *(Parc naturel régional)*	Non	
		RNN *(réserve naturelle nationale)*	Non	
		RNR *(réserve naturelle régionale)*	Non	
		RB *(réserve de biosphère)*	Non	
	Patrimoine culturel	Site inscrit	Oui	Terrasse de Saint-Germain-en-Laye - panorama
		Site classé	Oui	Partie de l'île Corbière

Enjeux écologiques 2/2

Espèces protégées :

Anguille et chabot (espèces non protégées mais figurant sur les listes rouges française et mondiale, en danger critique d'extinction), brochet, ide mélanote et vandoise ont été recensés à la station de Maisons-Laffitte.
Grande alose, alose feinte, chabot, lamproie marine, saumon atlantique, truite de mer, vandoise et chabot ont été recensé en val immédiat du site (GéoIF, ONEMA, point de présence des espèces des inventaires frayère au sens de l'article L432-3 du code de l'environnement).

Synthèse des enjeux écologique et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇨ **Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :**

Zone concernée	Présence de frayère (oui/non)	Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non)	Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non)	Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non)
Le Vésinet, Bras RD île de Corbière	non	oui	non	non

Sensibilité environnementale :

Le site présente une forte sensibilité environnementale du fait de la présence d'espèces de poissons protégées et/ou menacées, et de la présence possible de leur zone de reproduction. Le site jouxte des sites d'intérêt patrimonial (site inscrit et site classé).

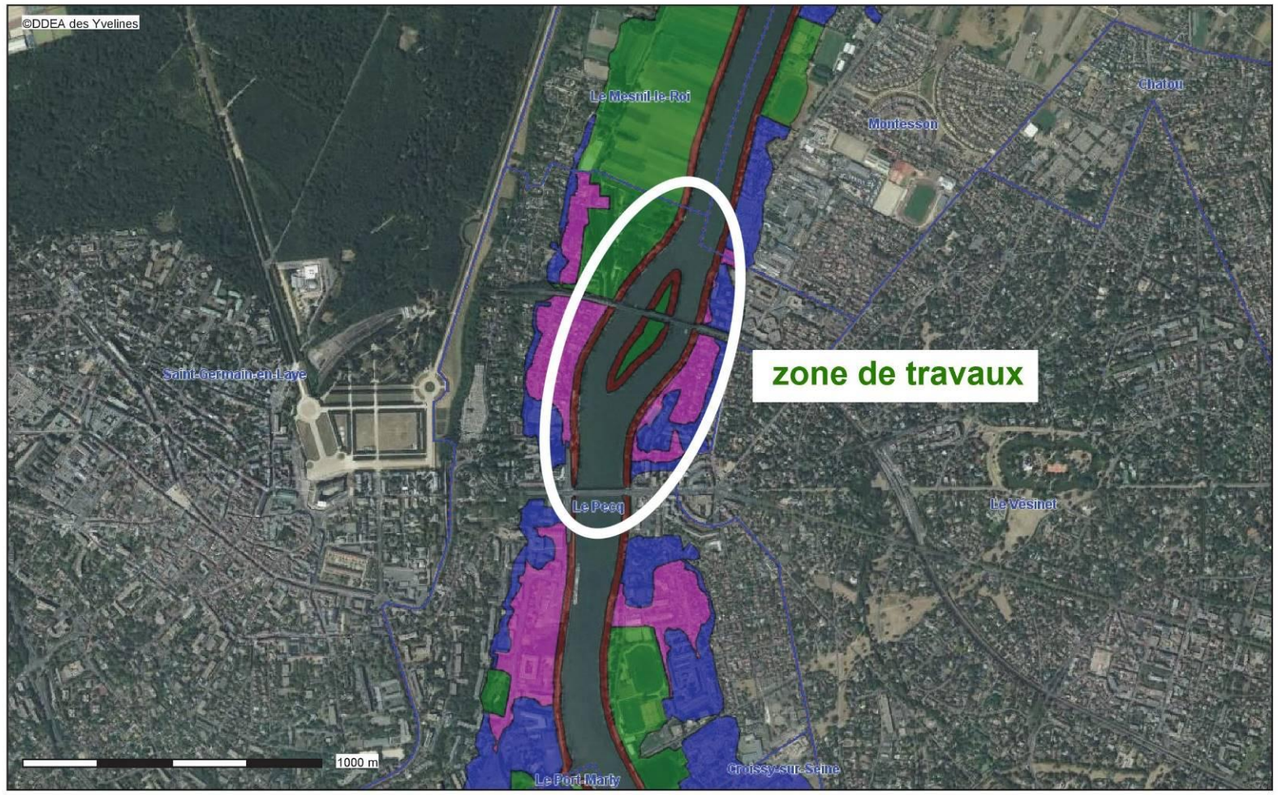
Afin d'éviter toute perturbation susceptible d'affecter la reproduction des poissons, et notamment des espèces protégées et/ou menacées, les travaux devront être effectués en dehors des périodes de fraie : février à mai pour le brochet, mars-avril pour le chabot, mars à mai pour la vandoise, et avril à juin pour la bouvière et la loche de rivière.

Concernant la proximité des sites patrimoniaux ceux-ci ne sera pas impacté par l'opération car aucune modification du paysage n'aura lieu. Les sédiments seront dragués depuis la voie d'eau et transportés par barge vers leur lieu de valorisation.

Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés

PPRI de la vallée de la Seine et de l'Oise dans les Yvelines



Conception : DDT 78
Date d'impression : 17-04-2020

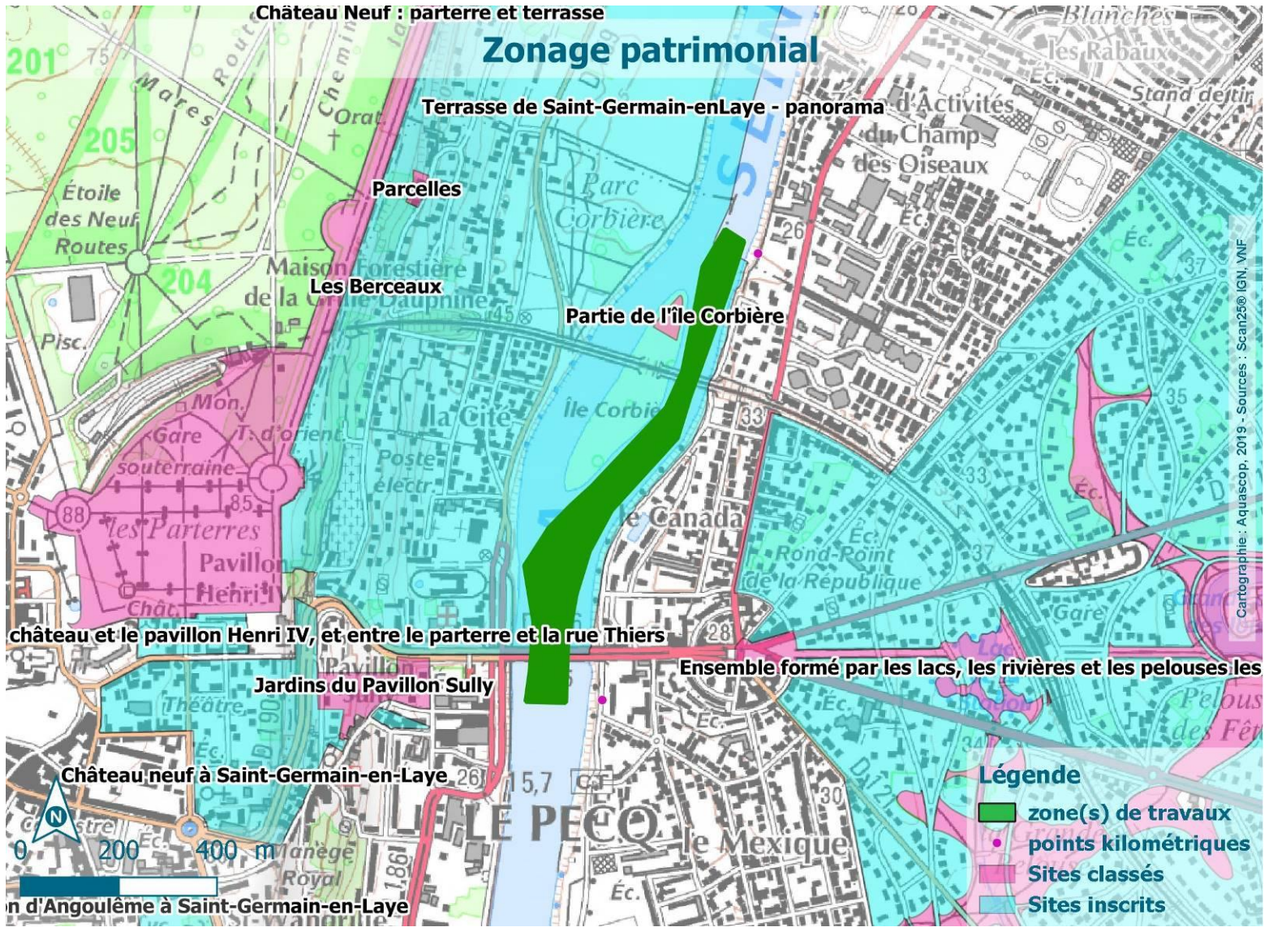
Communes du PPRI de la Seine
Communes des Yvelines
Département des Yvelines (contour
(masque de fond)
(masque)
Zonages réglementaires
Zone bleue
Zone bleue indicée
Zone marron
Zone rouge clair
Zone rouge foncé
Zone verte
Zone verte indicée

Description :
Ce document d'information n'a pas de valeur juridique. Il ne peut être opposable aux tiers, ni se substituer aux réglementations en vigueur (voir cartes de l'arrêté préfectoral du 30/06/2007).
Pour visualiser les "Aléas hydrauliques" ou les "Zonages réglementaires", cocher la couche correspondante dans l'onglet "Thèmes".

Carte publiée par l'application CARTELIE
© Ministère de la Transition Écologique et Solidaire - Ministère de la Cohésion des Territoires
SG/SPSSI/PSI/PSI1 - CP2I (DOM/ET)

Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux écologiques

Patrimoine culturel



Mesures environnementales

Mesures de contrôle et de suivi :

- Mesure systématique de l'oxygène dissous, la température, le pH, la turbidité, mesures réalisées en surface et à mi-hauteur de la lame d'eau conformément aux prescriptions de l'arrêté,
- Utilisation d'une drague équipée d'un GPS (DGPS) lors des opérations de dragage,
- Arrêt des dragages si dépassement du seuil de :

MES	Oxygène dissous
≥ 100 mg/L	< 4 mg/L

Mesures réductrices :

- Mise en place d'un rideau anti-dispersion
- Réalisation des travaux en dehors de la période du 1er mars au 30 juin

Filières de gestion

Filière de gestion

	Volumes : (en m^3)
Valorisation	
- Aménagements paysagers	
- Renforcements de berges	
- Comblement de carrières	592
- Comblement de ballastière	
- Compostage	
- Épandage agricole	
- Régalage	
Remobilisation dans le milieu	
- Remise en suspension	
- Nivellement	
Stockage	
- Élimination en centre de stockage (ISDI, ISDND, ISDD)	
Traitement préalable à la valorisation ou au stockage	

Localisation du site :

Traitement dans la carrière gérée par SARL B. P. E. Lecieux pour la société VCMF à Saint Maximin.
Arrêté préfectoral du 18 novembre 2011.

Présentation de l'opération de dragage

Localisation et unité d'intervention:

Voies d'eau	Zone de sédimentation	Type voie d'eau	Bief	PK début	PK fin	Communes
Seine Centre	Croissy, amont pont	Rivière	Chatou	47,700	47.940	Bougival, Croissy-sur-Seine

Date et durée des travaux :

Les travaux sont prévus en juillet 2025.

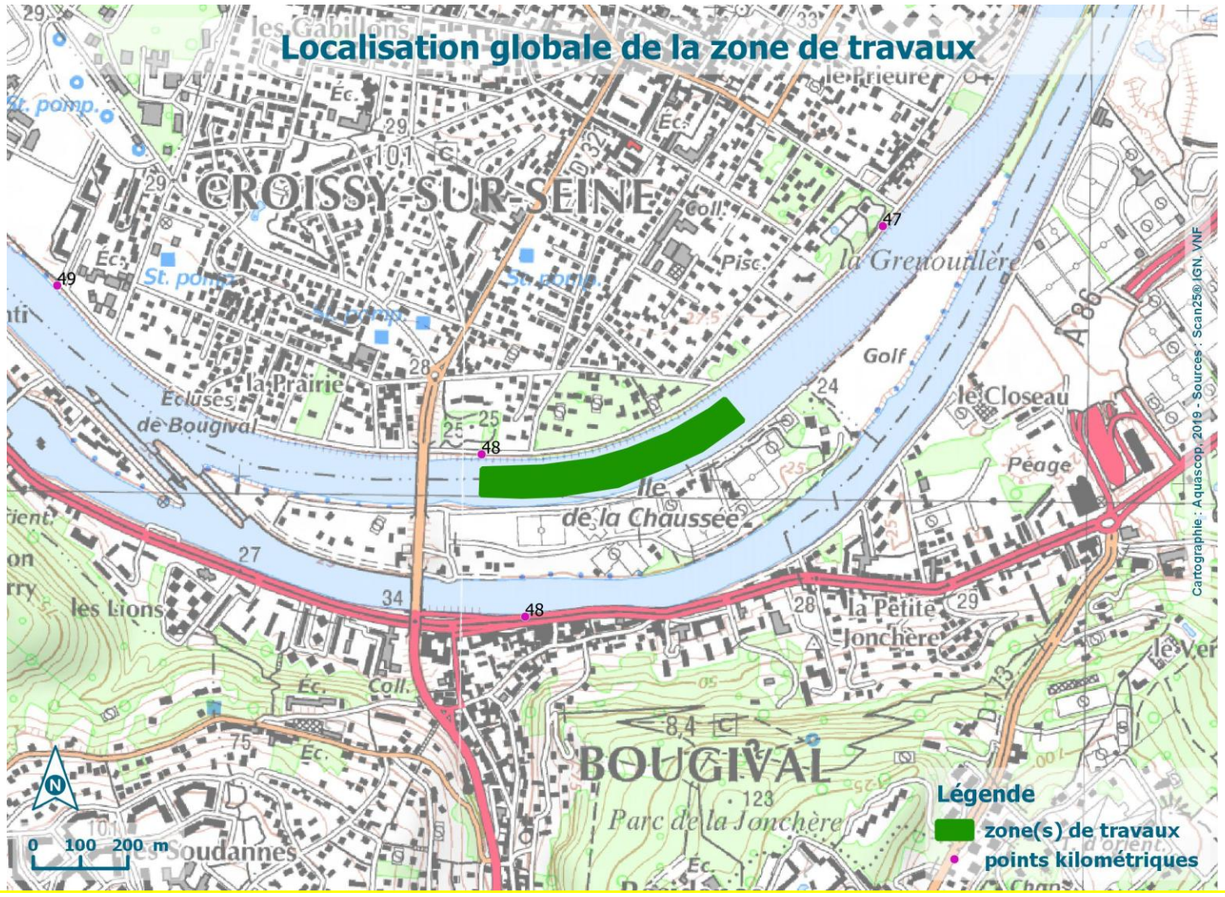
Techniques employées pour le dragage :

Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique.

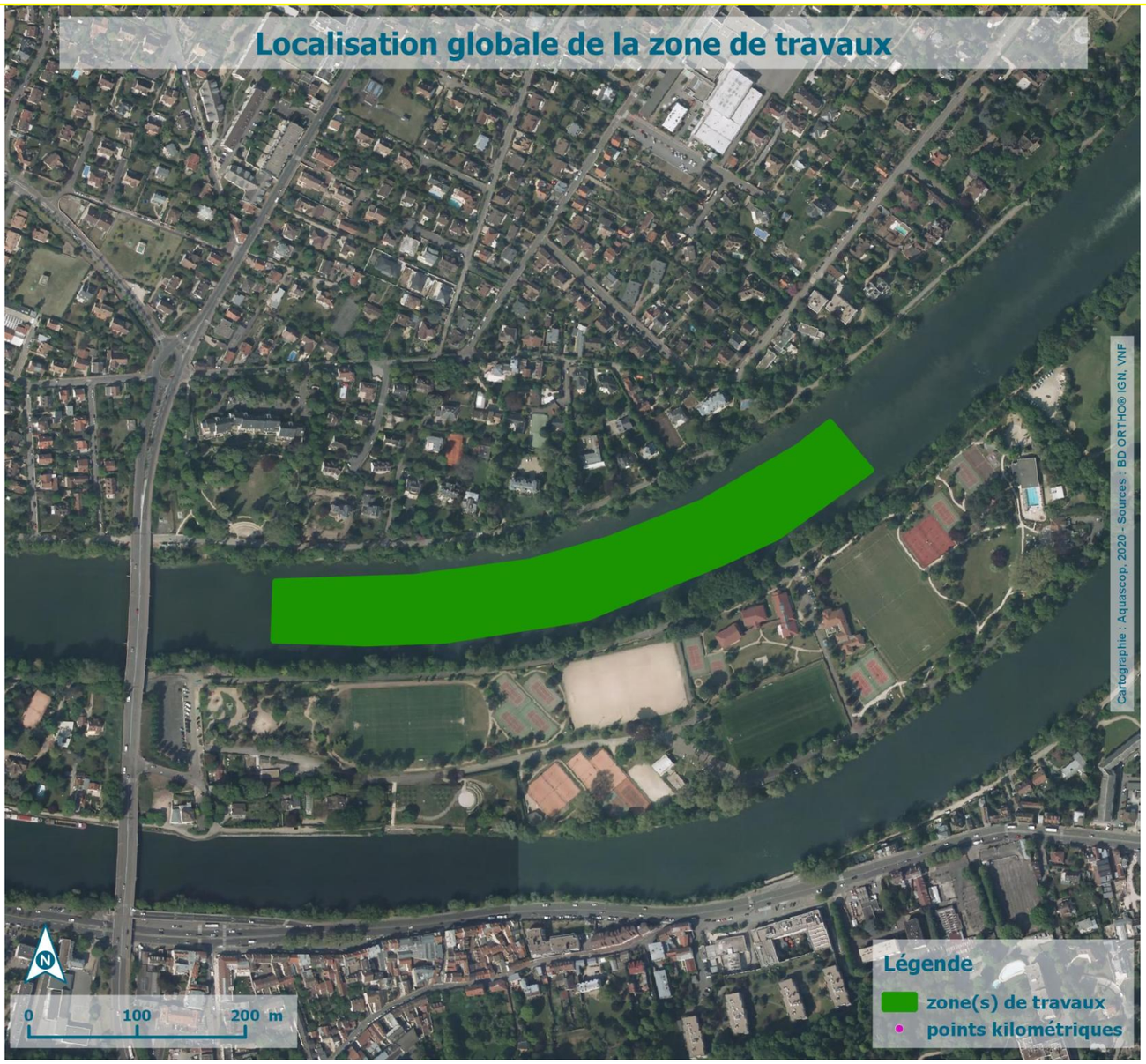
Volume à draguer (en m³) et qualité des sédiments (m³) :

Volume (m³)	N° d'analyse	Seuil S1 dépassé (oui/non)	Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13	Test HP 14 : écotoxique (oui/non)	Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux)
1168	2025-RBS-PK 47.800 00	Oui	En attente	Oui	Non Inerte

Prélèvements réalisés le 07/04/2025



Localisation exacte des travaux – cartographie



Enjeux de qualité d'eau

Type de voie(s) d'eau :

- Rivière :	◦ Grand gabarit	x
	◦ Petit gabarit	
- Canal :	◦ Grand gabarit	
	◦ Petit gabarit	
	◦ Annexe : rigole, fossé	
- Milieu :	◦ Urbain : habitat	x
	◦ Rural	x
	◦ Industriel	
	◦ Portuaire	

Risques identifiés :

- Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation : X

78DDT20100014 - PPRI de la Seine et de l'Oise - approuvé en 2007

- Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique :
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain :

Qualité d'eau d'après la DCE :

Masse(s) d'eau concernée(s)	Nom	Type	État chimique (objectif)	État écologique (objectif)	État chimique (actuel)	État écologique (actuel)
FRHR155B	la Seine du confluent du Ru d'Enghien (exclu) au confluent de l'Oise (exclu)	Eaux superficielles Fortement modifiée	Bon état en 2027	Bon potentiel en 2021	mauvais	moyen

Périmètres de protection des captages :

	Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer	Captage concerné	Type (souterrain / superficiel)	Référence arrêté
Périmètre de protection immédiate	non			
Périmètre de protection rapprochée	oui	Champ Captant du Pecq-Croissy	souterrain	arrêté DUP du 15/10/1986
Périmètre de protection éloignée	oui	Champ Captant du Pecq-Croissy	souterrain	arrêté DUP du 15/10/1986

Enjeux écologiques 1/2

Données sur les peuplements piscicoles :

Une station de pêche est située sur la Seine (03084470 - La Seine à Maisons-Laffitte 1), environ 10 km en aval ; les dernières données disponibles sur le site http://www.naiades.eaufrance.fr/ datent de 2017. Les espèces principales sont la perche commune et l'anguille; les espèces secondaires sont le gardon, le silure et le chabot.
Une station de suivi de la FDPPMA75 est située environ 500 m en amont du site (10000346 - Seine à Rueil-Malmaison). Les dernières données datent de 2018. Les espèces principales sont la perche commune, le chevesne et le gardon ; les espèces secondaires sont la perche soleil et le silure.

Type de berges :

En rive droite, les berges sont naturelles ; en rive gauche, les berges sont principalement naturelles, avec un secteur de type lisse (palplanche, dalle béton) (atlas schéma environnemental des berges d'Ile-de-France - IAU - 2012).

Présence de frayères connues par la bibliographie – PK concerné – espèces identifiées :

L'avant-projet d'arrêté relatif aux frayères du département des Yvelines (10/11/2011) indique la présence de frayères dans la Seine pour les espèces de la liste 1 (chabot, lamproie marine, saumon atlantique, truite de mer, truite fario, vandoise) et de la liste 2 (brochet) de Carrières-sur-Seine à Conflans-Sainte-Honorine.
Des frayères potentielles à chabot et vandoise ont été recensées de part et d'autre du site (environs 6 km) (GéoIF, ONEMA, point de présence des frayères des espèces des inventaires frayère au sens de l'article L432-3 du code de l'environnement).
Dans la zone de travaux, il est difficile de statuer sur la présence de frayères pour les espèces de la liste 1, dont la fraie nécessite des eaux vives et des substrats minéraux peu colmatés (chabot, vandoise) ou la présence de bivalve (bouvière).

Lors des inventaires menés dans le cadre du renouvellement du PGPOD, sur les années 2024 et 2025, les zones de dragage connues sur la DTBS ont fait l'objet d'une analyse au cas par cas pour estimer l'enjeu potentiel vis-à-vis des frayères. La zone en question n'a pas été retenue comme « à potentiel enjeu », les inventaires terrain n'ont donc pas été réalisés sur ce site, considéré comme n'abritant pas de frayère.

Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

Zone de sédimentation	Thème	Type	Localisation à moins de 100m	Nom
Croissy, amont pont	Écologie	ZPS *(Zone de protection spéciale)*	Non	
		ZNIEFF 2 *(Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II)*	Non	
		ZNIEFF 1 *(Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I)*	Non	
		ZICO *(Zone importante pour la conservation des oiseaux)*	Non	
		SIC *(Site d'intérêt communautaire)*	Non	
		APB *(Arrêtés de protection de biotope)*	Non	
		Ramsar *(zone humide d'importance internationale)*	Non	
		RNCFS *(Réserve nationale de chasse et de faune sauvage)*	Non	
		CEN *(conservatoire d'espaces naturels)*	Non	
		CDL *(Conservatoire du Littoral)*	Non	
		PN *(Parc national)*	Non	
		PNR *(Parc naturel régional)*	Non	
		RNN *(réserve naturelle nationale)*	Non	
		RNR *(réserve naturelle régionale)*	Non	
		RB *(réserve de biosphère)*	Non	

	Patrimoine culturel	Site inscrit	Oui	Iles de la Loge et de Croissy-sur-Seine ; Rives de la Seine
		Site classé	Oui	La Grenouillère

Enjeux écologiques 2/2

Espèces protégées :

Ide mélanote, vandoise, bouvière et anguille, chabot (espèces non protégées mais figurant sur les listes rouges française et mondiale, en danger critique d'extinction) ont été recensé à la station de Suresnes.
Bouvière, brochet ide mélanote et vandoise (espèce non protégée mais figurant sur les listes rouges française et mondiale, en danger critique d'extinction) ont été recensés à la station de suivi de Rueil-Malmaison.

Synthèse des enjeux écologique et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇨ **Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :**

Zone concernée	Présence de frayère (oui/non)	Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non)	Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non)	Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non)
Croissy, amont pont	Possible selon la bibliographie, non selon l'affinage au cas par cas des inventaires PGPOD)	oui	non	oui

Sensibilité environnementale :

Le site présente une forte sensibilité environnementale du fait de la présence d'espèces de poissons protégées et/ou menacées. Il est également inclus dans le périmètre de protection d'un captage souterrain. Il jouxte des sites patrimoniaux (site inscrit et classé).

Afin d'éviter toute perturbation susceptible d'affecter la reproduction des poissons, et notamment des espèces protégées et/ou menacées, les travaux devront être effectués en dehors des périodes de fraie : février à mai pour le brochet, mars-avril pour le chabot, mars à mai pour la vandoise, et avril à juin pour la bouvière et la loche de rivière.

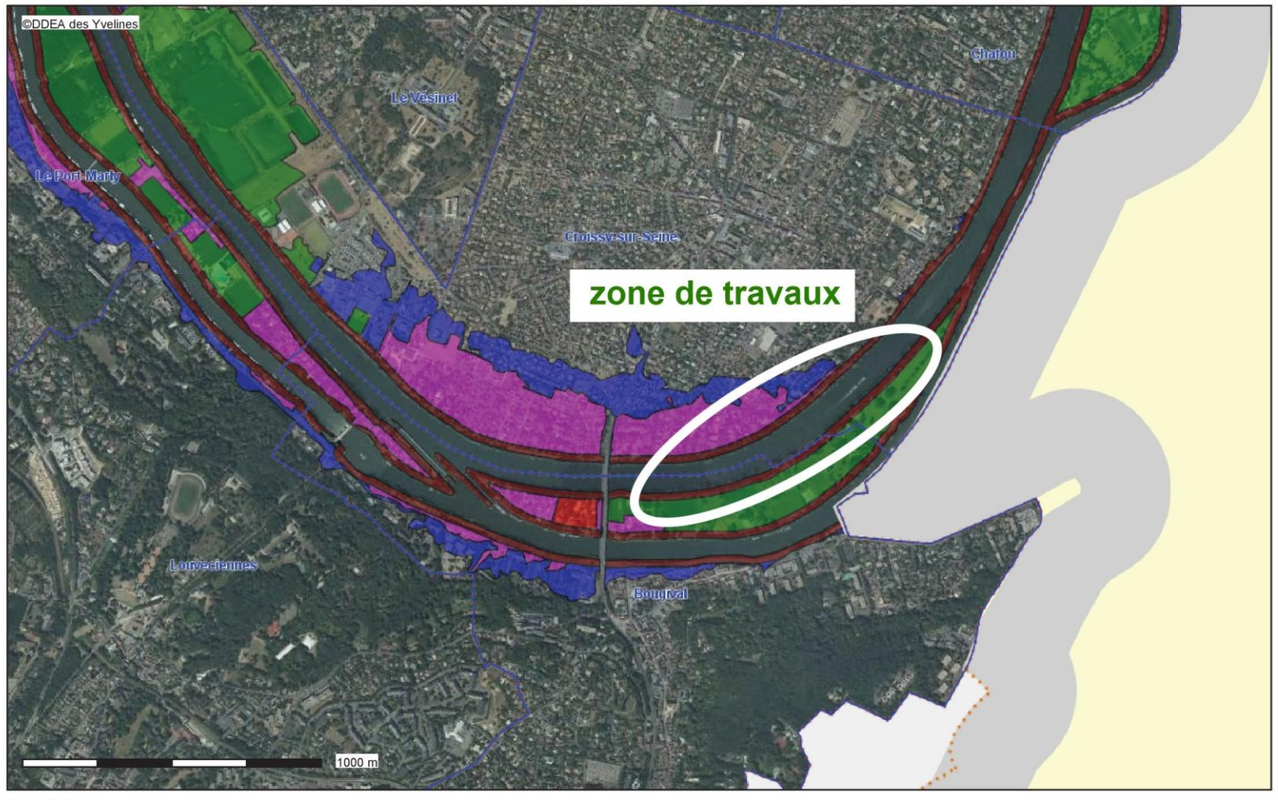
La zone de travaux se situe dans le périmètre de protection rapprochée de captages AEP souterrain. Les travaux ne devraient pas avoir d'impact sur le captage souterrain.

Concernant la proximité des sites patrimoniaux, ceux-ci ne seront pas impactés par l'opération car aucune modification du paysage n'aura lieu. Les sédiments seront dragués depuis la voie d'eau et transportés par barge vers leur lieu de valorisation.

Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés

PPRI de la vallée de la Seine et de l'Oise dans les Yvelines



Conception : DDT 78
Date d'impression : 17-04-2020

- Communes du PPRI de la Seine
- Communes des Yvelines
- Département des Yvelines (contour
- (masque de fond)
- (masque)

Zonages réglementaires
- Zone bleue
- Zone bleue indicée
- Zone marron
- Zone rouge clair
- Zone rouge foncé
- Zone verte
- Zone verte indicée

Description :
Ce document d'information n'a pas de valeur juridique. Il ne peut être opposable aux tiers, ni se substituer aux réglementations en vigueur (voir cartes de l'arrêté préfectoral du 30/06/2007).
Pour visualiser les "Aléas hydrauliques" ou les "Zonages réglementaires", cocher la couche correspondante dans l'onglet "Thèmes".

Carte publiée par l'application CARTELIE
© Ministère de la Transition Écologique et Solidaire - Ministère de la Cohésion des Territoires
SG/SPSSI/PSI/PSI1 - CP2I (DOM/ET)

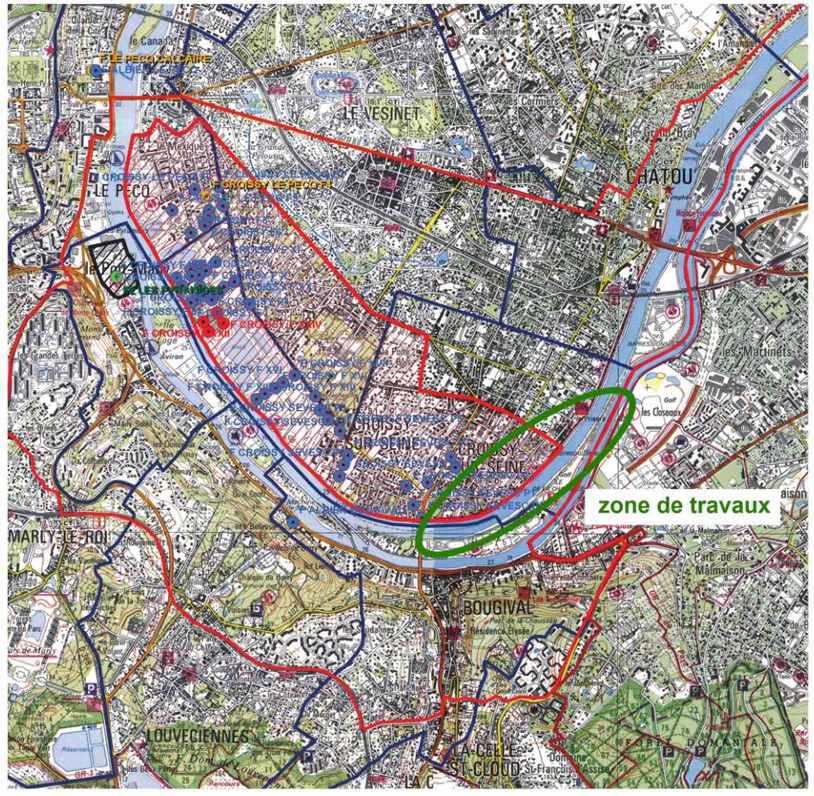
Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés

Agence Régionale de Santé Île-de-France
Délégation Territoriale des Yvelines
Service Contrôle et Sécurité Sanitaires des Milieux

Département des Yvelines

Chatou et Bougival



Captages
- public
- privé
- projet
- arrêté

Périmètres de protection rapprochée
- Avec D.U.P.
- En projet
- Avec autorisation (captage privé)

Périmètres de protection éloignée

Eloignée
- Avec D.U.P.
- En projet
- Avec autorisation (captage privé)

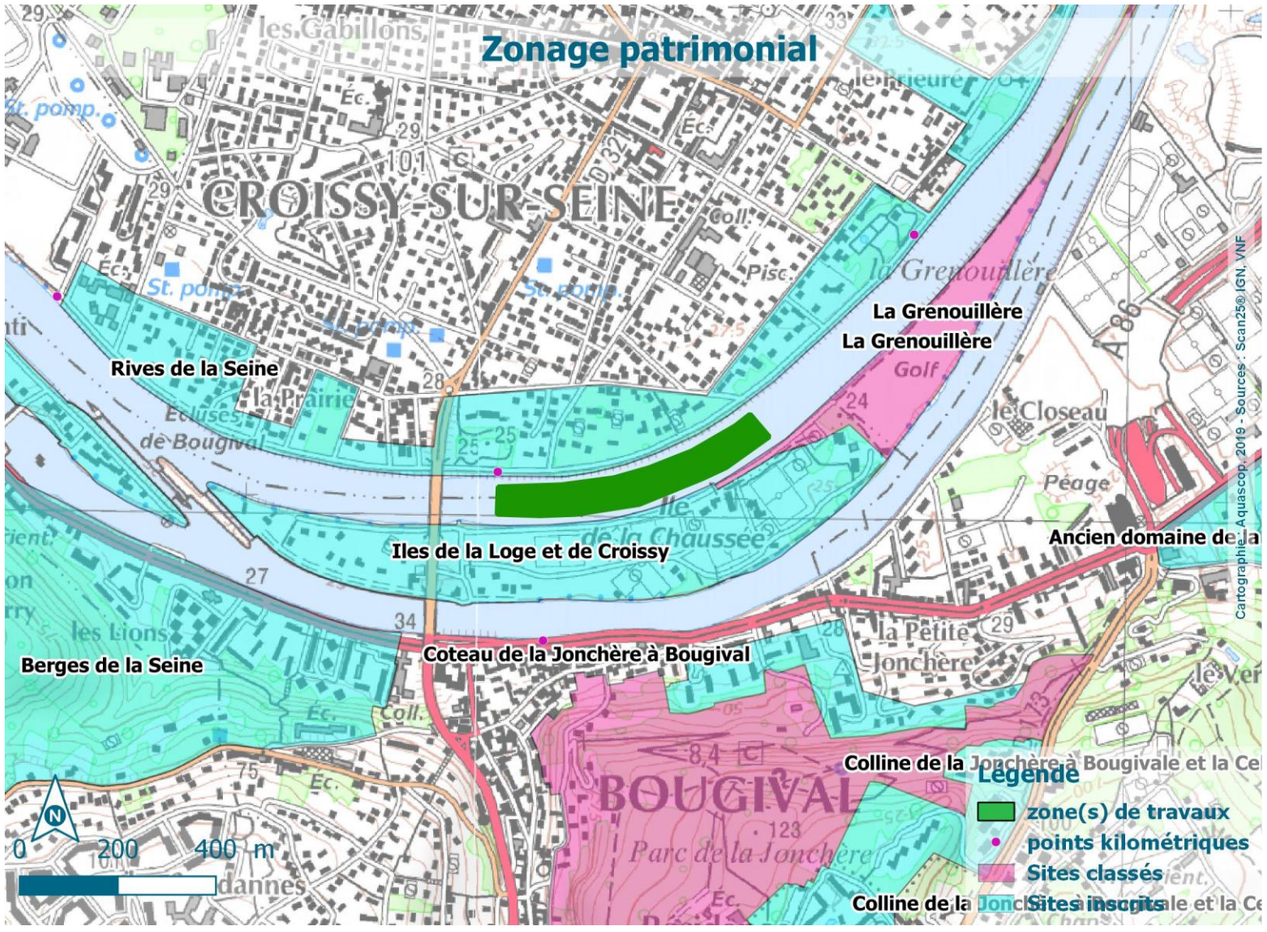
- Département
- Communes
- Acqueduc de l'Avre
- Usine d'eau potable
- Prise d'eau

Echelle : 1:30 000

Imprimé le 02/05/2016
Fond de carte © IGN

Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux écologiques

Patrimoine culturel



Mesures environnementales

Mesures de contrôle et de suivi :

- Mesure systématique de l'oxygène dissous, la température, le pH, la turbidité, mesures réalisées en surface et à mi-hauteur de la lame d'eau conformément aux prescriptions de l'arrêté,
- Utilisation d'une drague équipée d'un GPS (DGPS) lors des opérations de dragage,
- Arrêt des dragages si dépassement du seuil de :

MES	Oxygène dissous
≥ 165 mg/L	< 4 mg/L

Mesures réductrices :

- Mise en place d'un rideau anti-dispersion
- Réalisation des travaux en dehors de la période du 1er février au 30 juin

Filières de gestion

Filière de gestion

	Volumes : (en m^3)
Valorisation	
- Aménagements paysagers	
- Renforcements de berges	
- Comblement de carrières	
- Comblement de ballastière	
- Compostage	
- Épandage agricole	
- Régalage	
Remobilisation dans le milieu	
- Remise en suspension	
- Nivellement	
Stockage	
- Élimination en centre de stockage (ISDI, ISDND, ISDD)	
Traitement préalable à la valorisation ou au stockage	1168

Localisation du site :

Plateforme de traitement et de valorisation d'Extract à Bruyères-sur-Oise. Installation ICPE autorisée (arrêté préfectoral du 6 mars 2014).

Voies Navigables de France
Direction territoriale Bassin de la Seine

Programme de dragage 2025

Fiche d'information : **C_2025_5_07**

Lot : C
UHC : n° 5 – Seine Centre

Présentation de l'opération de dragage

Localisation et unité d'intervention :

Voies d'eau	Zone de sédimentation	Type voie d'eau	Bief	PK début	PK fin	Communes
Seine Centre	Ile Saint-Denis, pointils amont de l'île	Rivière	Chatou	25,260	25,420	L'Île-Saint-Denis, Saint-Ouen, Asnières sur Seine

Date et durée des travaux :

Les travaux sont prévus en juillet 2025.

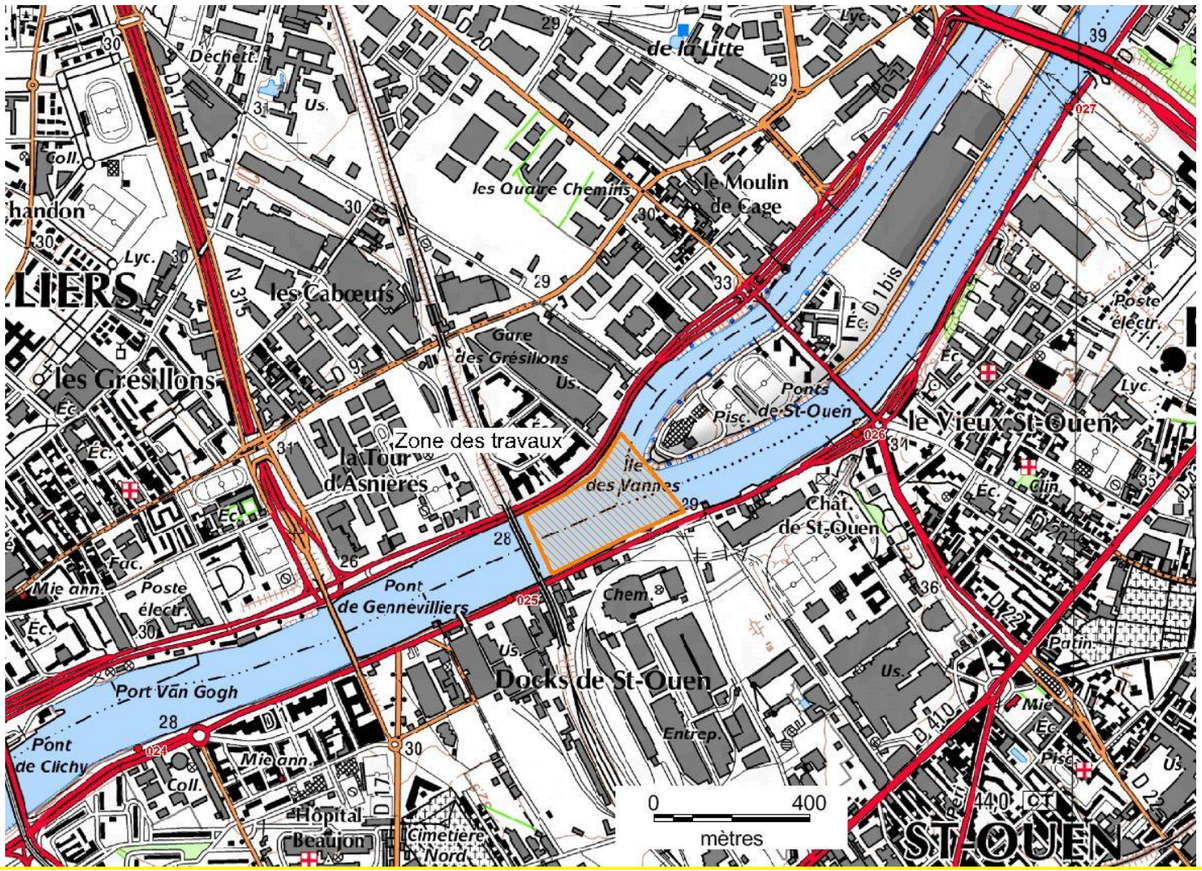
Techniques employées pour le dragage :

Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique.

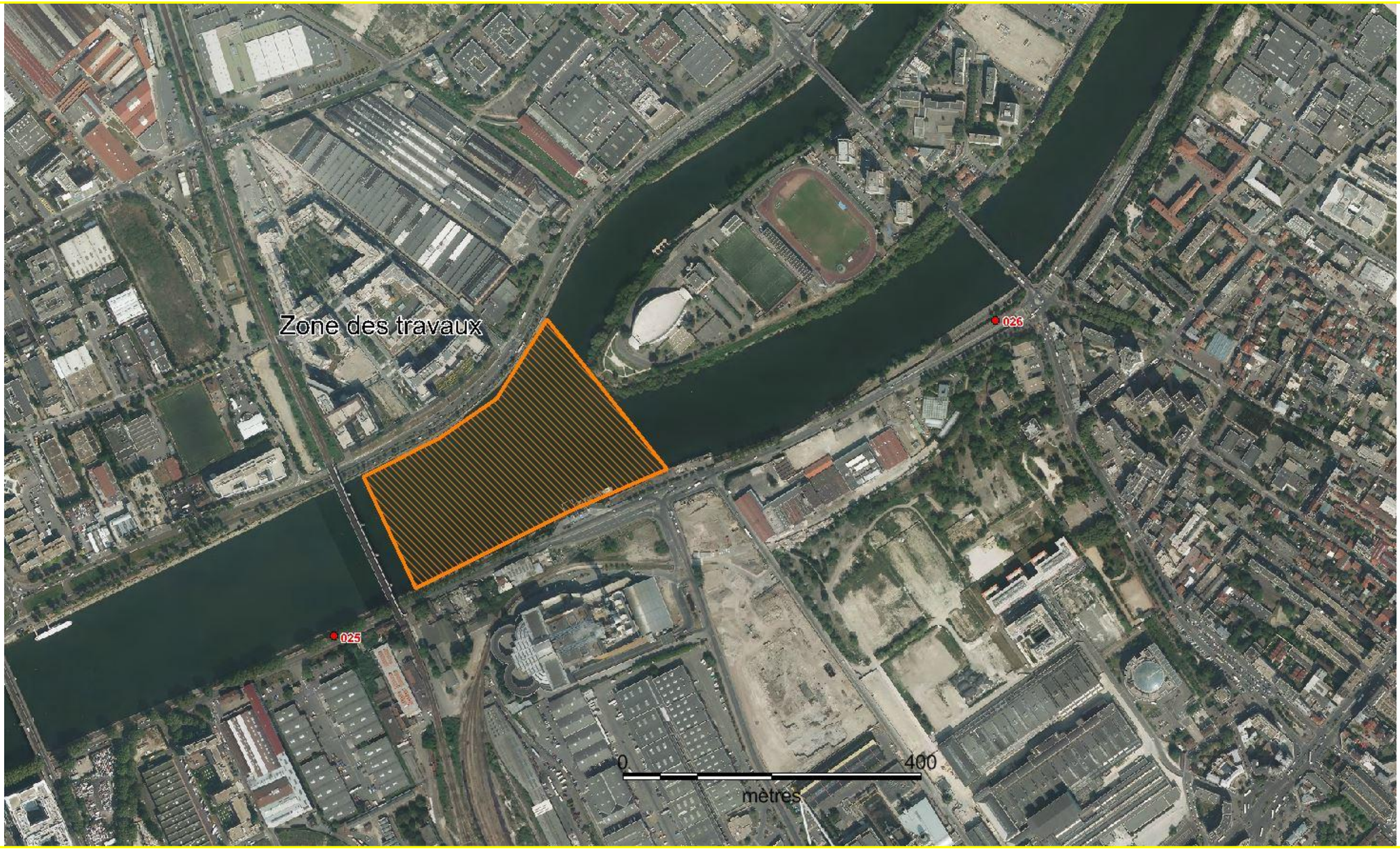
Volume à draguer (en m³) et qualité des sédiments (m³) :

Volume (m³)	N° d'analyse	Seuil S1 dépassé (oui/non)	Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13	Test HP 14 : écotoxique (oui/non)	Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux)
1340	2025-RBS-PK 25.300	Non	Non dangereux	Non	Inertes

Prélèvement réalisé le 03/04/2025.



Localisation exacte des travaux – cartographie



Enjeux de qualité d'eau

Type de voie(s) d'eau :

- Rivière :	◦ Grand gabarit	X
	◦ Petit gabarit	
- Canal :	◦ Grand gabarit	
	◦ Petit gabarit	
- Milieu :	◦ Urbain : habitat	
	◦ Rural	
	◦ Industriel	X
	◦ Portuaire	

Risques identifiés :

- Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation : X

PPRI de la Seine

- Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique :
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain :

La zone de dragage est à proximité de zone d'expansion de crues sur les 3 communes.

Qualité d'eau d'après la DCE :

Masse(s) d'eau concernée(s)	Nom	Type	État chimique (objectif)	État écologique (objectif)	Échéance	État chimique (actuel)	État écologique (actuel)
FRHR155A	Seine (du confluent de la Marne au confluent du Ru d'Enghien)	Eaux superficielles	Bon état	Bon potentiel	2027	Mauvais	Médiocre

Périmètres de protection des captages :

	Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer	Captage concerné	Type (souterrain / superficiel)	Référence arrêté
Périmètre de protection immédiate	non	-	-	
Périmètre de protection rapprochée	non	-	-	
Périmètre de protection éloignée	non	-	-	

Enjeux écologiques 1/2

Données sur les peuplements piscicoles :

D'après les données disponibles, l'anguille est la seule espèce migratrice encore bien présente dans la Seine au niveau de l'UHC n°5.
La station de l'ONEMA d'Epinay-sur-Seine (station n° 03930065), située à proximité. Les espèces de poissons principalement rencontrées au niveau de l'UHC n°5 sont l'ablette, le chevaine, le gardon, le hotu, la perche, et la vandoise. On peut également signaler la présence plus ponctuelle des espèces suivantes : le barbeau fluviatile, la brème, le brochet (opération de repeuplement), la grémille, rotengle, le sandre, le silure glane, la truite arc-en-ciel.
La diversité spécifique observée sur l'ensemble des inventaires est de 14 espèces au niveau de la station d'Epinay-sur-Seine (PGOPD).
La station ONEMA de Suresnes, située à environ 10 km en amont a fait l'objet de pêches en 2012, les principales espèces présentes sont l'anguille, le gardon et la perche. Les espèces secondaires sont le chevaine, le chabot.

D'après le compte rendu d'exécution d'opération capture datant d'octobre de 2015, envoyé par la Fédération interdépartementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, les principales espèces présentent dans la seine entre Paris et la confluence avec l'Oise sont : l'ablette et le gardon. On trouve aussi des anguilles, des brèmes, des goujons et des perches communes.
Les berges n'offrent aucune potentialité de croissance pour les alevins d'espèces phytophiles comme les lithophiles sur le secteur d'étude. Le faible recouvrement des herbiers, des berges artificielles, la profondeur importante des pieds de berges, le peu de granulométrie grossière en présence nuisent à l'expression des potentialités de croissance des alevins.

Type de berges :

À proximité de la zone à draguer, il s'agit de berges intégralement artificialisées (palplanches et béton lisse).

Présence de frayères connues par la bibliographie – PK concerné – espèces identifiées :

L'arrêté préfectoral relatif aux frayères des départements de Seine-Saint-Denis et des Hauts-de-Seine n'ont pas été obtenus.
D'après les arrêtés des Yvelines et du Val d'Oise relatif aux frayères, la Seine est considérée, sur tout son linéaire dans ces départements, comme zone de frayères potentielles pour les espèces de catégorie 1 (Chabot, Lamproie de planer, de rivière et marine, saumon atlantique, Truite de mer et Vandoise).
Le dragage ne concernera que le chenal de navigation.
Compte-tenu du type de berges rencontrées et de la proximité des ouvrages de navigation (aval immédiat d'écluse), la présence de frayères sur ce secteur est considérée comme peu probable.

Lors des inventaires menés dans le cadre du renouvellement du PGPOD, sur les années 2024 et 2025, les zones de dragage connues sur la DTBS ont fait l'objet d'une analyse au cas par cas pour estimer l'enjeu potentiel vis-à-vis des frayères. La zone en question a été investiguée. Aucune frayère n'a été identifiée.

Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

Zone de sédimentation	Thème	Type	Localisation à moins de 100m	Nom
Ile Saint-Denis, pointils amont de l'île	Écologie	ZPS	Non	
		ZNIEFF 1	Non	
		ZNIEFF 2	Non	
		ZICO	Non	
		Arrêté protection de biotope	Non	
		SIC	Non	
	Patrimoine culturel	Site inscrit	Non	
		Site classé	Non	

Enjeux écologiques 2/2

Espèces protégées :

Les habitats et zones de reproduction des anguilles sont protégés. Leur destruction est interdite.
L'anguille a été mise en évidence dans le secteur. La zone draguée (chenal navigable) n'est pas favorable à la présence d'habitats et de zone de reproduction des anguilles.

Synthèse des enjeux écologique et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇨ **Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :**

Zone concernée	Présence de frayère (oui/non)	Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non)	Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non)	Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non)
Ile Saint-Denis, pointils amont de l'île	Non	Non	Non	Non

Sensibilité environnementale :

Le site de dragage a une faible sensibilité environnementale.

Mesures environnementales

Mesures de contrôle et de suivi :

- Mesure systématique de l'oxygène dissous, la température, le pH, la turbidité, mesures réalisées en surface et à mi-hauteur de la lame d'eau conformément aux prescriptions de l'arrêté,
- Utilisation d'une drague équipée d'un GPS (DGPS) lors des opérations de dragage,
- Arrêt des dragages si dépassement des seuils de :

MES	Oxygène dissous
330 mg/L	< 4 mg/L

Mesures réductrices :

- Mise en place d'un rideau anti-dispersion
- Réalisation des travaux en dehors de la période de mars à juin

Filières de gestion

Filières de gestion

	Volumes : (en m^3)
Valorisation	
- Plate-forme de transit puis valorisation BTP	
- Renforcements de berges	
- Tri granulométrique puis valorisation BTP	
- Comblement de ballastière	
- Épandage agricole	
- Régalage	
Remobilisation dans le milieu	
- Remise en suspension	
- Nivellement	
Stockage	
- Élimination en centre de stockage (ISDI, ISDND, ISDD)	
Traitement préalable à la valorisation ou au stockage	850

Localisation du site :

Installation de tri de déchet de la société CLAMENS à Villeparisis.

Arrêté préfectoral n°09 DAIDD 1 IC 251 du 28 septembre 2009 à exploiter cette plateforme de recyclage de matériaux inerte. La plateforme de recyclage est une installation classée ICPE bénéficiant de la triple certification ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 180001.